

100% EnR

La newsletter de l'opérateur énergétique des Vosges Centrales



► Premières inaugurations pour la SEM Terr'EnR

Le dernier rapport du GIEC (Groupement International d'Experts pour le Climat) ne fait que confirmer l'urgence d'agir : limiter les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique en cours, est l'un des grands enjeux des décennies à venir. Les scénarios envisagés pour la France dans l'étude d'octobre 2021 de RTE (Réseau de Transport d'Électricité), gestionnaire du réseau électrique, démontrent sans ambiguïté que cet objectif est inatteignable sans le développement des énergies renouvelables, et que le seul nucléaire ne saurait suffire même si une relance massive était décidée rapidement.

La création de la SEM (Société d'Economie Mixte) Terr'EnR et les partenariats de co-développement en cours de négociation viennent doter progressivement le territoire des savoir-faire nécessaires à l'exploitation de ses nombreuses ressources, que ce soit par l'hydrolien fluvial, l'éolien, les réseaux de chaleur biomasse, le solaire flottant sur carrière ou sur d'anciennes décharges ou encore l'expérimentation de centrales agrivoltaïques... L'année 2021 a marqué l'engagement partenarial de la SEM auprès de grands acteurs des énergies renouvelables pour mobiliser au mieux le potentiel territorial.

L'année 2022 sera l'année des premières inaugurations : participation au capital du parc éolien du « Pays entre Madon et Moselle » avec Neoen, solaire photovoltaïque sur les toitures de la Maison de l'Habitat et du Territoire de l'Agglomération d'Epinal, ... Ce sera aussi l'année du lancement de grands chantiers : l'équipement des premières toitures communales retenues dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour le solaire, la centrale solaire au sol à Golbey avec Total Energies ou encore la création des fondations des éoliennes de Gruey-lès-Surance avec H2air.

Les temps d'études et de développement peuvent paraître longs, mais la concertation est précieuse pour rendre les projets acceptables : le modèle énergétique change, le défi est de taille.

Tous ensemble, poursuivons nos efforts !

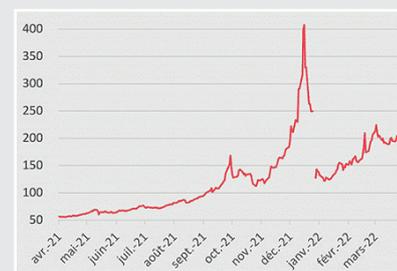
Michel HEINRICH
Président de la SEM Terr'EnR



► Actu

Une hausse du marché de l'énergie ouvrant de nouvelles perspectives...

Évolution du prix de l'électricité (en €/MWh)



Source EEX - 05 avril 2022

Face à la montée exponentielle des prix de l'électricité et du gaz induite par la guerre en Ukraine, nombre d'acteurs se tournent vers de nouveaux modèles économiques favorisant l'essor des énergies renouvelables : l'autoconsommation collective ou individuelle ou les contrats d'achat d'électricité.

Ces derniers, plus connus sous le nom de « Power Purchase Agreement » ou PPA, sont des contrats de livraison d'électricité conclus entre un producteur et un gros consommateur...

À quand un approvisionnement local de nos industriels et nos collectivités en gré à gré ?

► Partenariat

Nouvel élan avec la Chambre d'Agriculture des Vosges

Lors du salon international d'agriculture à Paris, une convention multi-énergies est venue sceller la collaboration entre le monde des collectivités, via Terr'EnR, et le monde agricole.

Par ce rapprochement, les élus souhaitent multiplier le nombre d'opérations, notamment photovoltaïques, en aidant les agriculteurs à boucler leur plan de financement par l'entrée en capital de la SEM.

Zoom sur le projet éolien Madon e

18 éoliennes Vestas V110

- . Hauteur (bout de pale) : 150 m
- . Puissance unitaire : 2,2 MW, soit 39,6 MW au total
- . Production : 95 GWh, soit la consommation (chauffage inclus) de 37 400 habitants et 18% des besoins de l'intercommunalité
- . Climat : 28 500 tonnes éq. CO₂ évitées par an, soit 15% des émissions de la C.C. de Mirecourt-Dompaire

Communes concernées | Dompaire, Madonne-et-Lamerey, Gelvécourt-et-Adompt, Damas-et-Bettegney, Les Ableuvenettes, Ville-sur-Ilлон et Harol

Neoen, 1^{er} producteur français d'énergies exclusivement renouvelables, avec 5,4GW installés fin 2021

Fondé en 2008 et présent dans 16 pays, Neoen est le premier producteur indépendant français d'énergies exclusivement renouvelables, avec plus de 5,4 GW de capacités solaires, éoliennes, et de stockage en opération ou construction dans le monde, dont plus de 1 GW en France. Neoen prend en compte l'ensemble des enjeux techniques, environnementaux

et paysagers pour concevoir des projets de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation des territoires. En tant qu'énergéticien intégré, Neoen reste présent pendant toute la durée de vie des projets : du développement au démantèlement, en passant par le financement, la construction et la maintenance.

Une participation de la SEM à hauteur de 9%

Mis en service au début de l'année 2022, la prise de participation de Terr'EnR à hauteur de 9% dans le parc éolien du «Pays entre Madon et Moselle» est la première de la SEM Terr'EnR pour un actif en production. Cette participation s'inscrit dans le protocole de co-développement avec Neoen.

Pourquoi les éoliennes ne tournent-elles pas toujours ?

Une éolienne tourne en moyenne 75 à 95% du temps. En effet, la bonne ressource de vent sur le territoire français permet un fonctionnement des éoliennes la grande majorité du temps.

Si certaines éoliennes ne tournent pas c'est que le vent est trop fort, trop faible ou qu'elles sont en maintenance. Pour des vitesses de vent élevées (supérieures à 90 km/h), l'arrêt est effectué pour garantir la sécurité du site. À l'inverse, pour des vents inférieurs à 8 km/h les éoliennes ne peuvent démarrer.

Concernant les périodes de maintenance, les arrêts sont effectués tant que possible dans des périodes de faible production. Ces différentes interruptions ne représentent pas plus de 10 jours par an et sont intégrées dans les prévisions de production.



t Moselle avec Neoen

► Nouveau co-développement avec Neoen sur Vroville, Ahéville et Velotte-et-Tatignécourt

Dans la continuité du protocole de co-développement avec Neoen, et en accord avec les conseils municipaux qui ont délibéré favorablement, une nouvelle étude de potentiel éolien vient d'être lancée sur le secteur d'Ahéville, Vroville et Velotte-et-Tatignécourt. C'est la SA Solenval, filiale détenue à 40% par Terr'EnR et 60% par Neoen, qui en portera les frais.

L'installation du mât est l'étape emblématique qui marque le lancement des études ; celui-ci a été inaugurée le 22 mars par les élus du territoire, les représentants de Neoen et les exploitants de la parcelle. Couplé à diverses études d'impact, il permettra de mesurer le gisement de vent sur la zone pendant 2 ans et de réaliser des écoutes en hauteur pour les chauves-souris. Ces études guideront les choix environnementaux et techniques pour définir divers scénarios d'implantation des éoliennes sur le site.

À ce stade, personne ne peut dire combien d'éoliennes pourront être implantées sur la zone, ni à quelle hauteur, mais au vu des premières analyses, la zone présente un potentiel compris entre 4 et 8 éoliennes.

Pour accompagner la population, un tract a été distribué dans les boîtes aux lettres, car la concertation et l'information au fur et à mesure de la démarche sont une préoccupation majeure des élus du territoire.

Dès que les résultats de l'étude permettront d'en savoir plus, des permanences publiques seront organisées et la concertation auprès de la population débutera.



Discours de Madame Babouhot pour l'inauguration du mât de mesure à Vroville le 22 mars 2022.

NON aux idées fausses sur l'éolien !

Le démontage des éoliennes ainsi que l'ensemble du processus de recyclage des installations sont strictement encadrés par la loi (Article R. 553-6 du code de l'environnement, arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014). Le coût est à la charge de l'exploitant du parc éolien ; il ne reviendra jamais au propriétaire foncier. Ce cadre réglementaire s'adapte constamment aux enjeux de la filière éolienne et a récemment fait l'objet d'un renforcement (arrêté du 30 juin 2020).

LE DÉMANTÈLEMENT À LA CHARGE DE L'EXPLOITANT

Lorsque le parc est en fin d'exploitation, les éléments constitutifs de l'éolienne et de l'intégralité de sa fondation doivent être démontés, excavés et évacués du site vers les filières de recyclages correspondantes. L'exploitant du parc éolien en est responsable et prend à sa charge les frais de démantèlement. Une garantie financière réglementaire est prévue et s'élève à 70 k€ par éolienne de 4 MW de puissance.

Les modalités de cette garantie sont définies dans le Code de l'environnement. Elles imposent à l'exploitant de présenter un engagement écrit d'un établissement de crédit, entreprise d'assurance ou société de caution mutuelle, ou d'effectuer une consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant de la garantie est régulièrement réindexé et la somme bloquée est alors complétée par l'exploitant du parc.

RECYCLAGE À 90% AUJOURD'HUI, 95% EN 2024

Le traitement et le recyclage des éoliennes sont prévus par la directive-cadre sur les déchets de 2008, transposée par la loi sur l'économie circulaire, dans le Code de l'Environnement. Lorsque les éoliennes ne peuvent pas être réutilisées, elles sont recyclées. Les métaux (acier, cuivre, fonte, aluminium) sont entièrement recyclés et les matériaux composites sont pris en charge par des filières spécialisées dans le cadre d'une valorisation thermique ou énergétique.

À partir du 1^{er} janvier 2024, tout parc en fin d'exploitation devra respecter l'objectif de 95% de la masse totale réutilisable ou recyclable. Le parc éolien à l'étude devra donc respecter cette condition.

À noter : l'émergence d'un marché des pièces détachées pour des éoliennes d'occasion.

Les projets

La centrale au sol de Golbey en chantier avec Total Energies

Le chantier a commencé sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Golbey pour accueillir un parc solaire au sol d'une surface de 8 ha environ. La friche va recevoir un parc photovoltaïque d'une puissance de 5 MWc, soit une production équivalente à environ 4 470 habitants.

C'est la société CS Golbey qui en assurera l'exploitation détenue à 25% par la commune de Golbey, 24% par la SEM et 51% par Total Energies. Son actionariat territorial permet au projet de bénéficier d'un bonus de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) pour la vente de l'énergie.

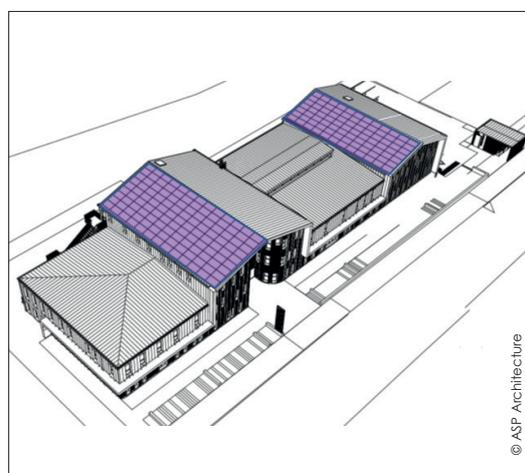


Toitures solaires sur la Maison de l'Habitat et du Territoire, futur siège de l'Agglo. d'Épinal

La SEM Terr'EnR a proposé à la Communauté d'Agglomération d'Épinal sa première convention d'occupation temporaire pour équiper la future Maison de l'Habitat et du Territoire, futur siège de l'intercommunalité. La pose des panneaux est imminente et la production des premiers électrons est attendue pour juin 2022.

201 modules photovoltaïques sont envisagés de marque Voltec, le fabricant alsacien de modules, pour une puissance totale de 65 kWc et 67 MWh de production, soit la couverture de la totalité des besoins électriques projetés du bâtiment.

À noter : le bâtiment suivra les préconisations du label E+ C- pour viser le niveau «Bâtiment à Énergie Positive» promu par l'association Effnergie.



Opale sélectionné pour étudier un secteur du schéma éolien

Pour mieux encadrer le développement éolien, les élus intercommunaux ont validé un schéma intercommunal qui identifie les secteurs potentiels techniquement et compatibles avec les problématiques de paysage et de biodiversité. Pour un projet raisonné à l'échelle du secteur et pour éviter une concurrence aride entre développeurs, voire entre communes, un développeur est sélectionné par secteur en partenariat avec la SEM.

La stratégie vise aussi à poser au préalable les bases d'un partenariat sain au sein d'un protocole de codéveloppement.



Sur le secteur du schéma éolien comprenant plusieurs zones potentielles le long de l'axe de la RN 57, c'est la société Opale qui a été choisie pour son expérience de l'éolien en forêt, sa qualité de concertation et son ouverture à un modèle participatif citoyen.

Alors que le débat citoyen a été initié sur les communes de Bouxières-aux-Bois et de Saint-Vallier très en amont des premières études, la SEM et Opale ont pris la décision de prendre le temps de l'approche globale et multicritère à l'échelle du secteur. Une évaluation des différents scénarios d'implantations potentielles est en cours, une première présentation de cette étude a eu lieu de 12 mai en mairie de Saint-Vallier en présence des élus du secteur. Celle-ci se poursuit et permettra d'identifier la meilleure zone sur laquelle prioriser l'étude concrète d'un projet éolien.